

COMMUNE DE KOLOKANI



**PLAN SECTORIEL DE DEVELOPPEMENT DE
LA COMMUNE KOLOKANI DE LA REGION DE
KOULIKORO**

JUIN 2007

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
1.1 PRINCIPES ET OBJECTIFS.....	3
1.2 STRATEGIE ET DEMARCHE.....	4
1.2.1 Stratégie mise en œuvre.....	4
1.2.2 Démarche adoptée.....	5
1.3 Rappel du plan.....	8
PREMIERE PARTIE : DONNEES GENERALES.....	11
2.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE DE KOLOKANI.....	11
2.1.1 Généralités.....	11
2.1.2 Site et situation.....	11
2.2 Le profil historique.....	13
2.2 Démographie et ressources humaines.....	14
2.2.1 Poids et répartition de la population:.....	14
2.2.2 Caractéristiques de la population.....	16
2.2.3 Niveau d'instruction de la population.....	17
2.3 ACTIVITES ET RESSOURCES.....	18
2.3.1 Activités des populations de la commune.....	19
2.3.2 Ressources des populations de la commune.....	19
DEUXIEME PARTIE : SITUATION DES SECTEURS DE L'EAU,.....	24
DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE.....	24
3.1 SITUATION EN EAU POTABLE.....	24
3.1.1 Accès à l'eau.....	24
3.1.2 Couverture des besoins en eau.....	29
3.2 Accès aux infrastructures d'assainissement et conditions d'hygiène.....	34
3.2.1 Accès et utilisation des infrastructures d'assainissement.....	34
3.2.2 Conditions générales d'hygiène.....	39
3.3 Dynamique actuelle du jeu des acteurs.....	41
3.3.1 Contexte juridique et institutionnelle de la Commune.....	42
3.3.2 Relations structurelles de la Commune.....	43
3.3.3 Rôles des acteurs de l'Eau.....	45
3.3.4 Les partenaires au développement.....	47
ANNEXES.....	51

1. INTRODUCTION

Le développement local, apparu comme un concept en réaction aux pratiques dirigistes, repose sur des actions mobilisant les initiatives locales au niveau des collectivités territoriales ou locales et des habitants eux-mêmes. Ce duo d'acteurs (élus et conseillers) bénéficie très souvent d'une aide technique et/ou financière de l'Etat ou encore d'autres partenaires au développement pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques. Cette dernière nécessite d'abord l'élaboration de documents stratégiques et opérationnels tels que la monographie de la collectivité concernée. Ici, il s'agit du Plan Sectoriel de Développement de la Commune rurale de Kolokani dans la région de Koulikoro.

1.1 PRINCIPES ET OBJECTIFS

Le plan stratégique sectoriel dont la pertinence réside dans son inscription au niveau des stratégies nationales et internationales du secteur, se réfère aux principaux documents de politique et de législation du secteur eau, assainissement et hygiène. Sur le plan de la vision stratégique internationale, les objectifs du PSD concourent à l'atteinte des OMD qui vise dans son objectif n° 7, la réduction de moitié d'ici 2015 de la proportion des individus privés d'accès à l'eau potable et d'installations sanitaires améliorés.

A l'échelle nationale, le plan s'inscrit dans le contexte de la décentralisation. En effet, le Mali a amorcé une étape décisive dans le cadre de la décentralisation, en installant les Collectivités Territoriales dans un environnement juridique et législatif favorable à la prise en charge entière de leurs affaires. En effet, parmi les compétences qui leur sont transférées, figure l'élaboration du plan stratégique d'assainissement de leur commune respective (*la loi du 98010 du 19 Juin 1998 définit dans son article 14, les compétences des collectivités territoriales en matière d'environnement, notamment en matière d'assainissement et d'hygiène publique*). Les diverses études menées dans le secteur ont permis de déceler la nécessité que constitue l'intégration entre l'assainissement, l'eau et l'hygiène publique. C'est d'ailleurs ce qui justifie que le présent document soit essentiellement axé sur ces trois secteurs considérés comme prioritaires par les autorités maliennes.

Le plan sectoriel constitue ainsi un document stratégique pour la définition de la vision politique dans ce secteur. Il est un outil d'aide à la décision dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Cette vision est partagée par WaterAid qui intervient au Mali depuis 2001. L'ONG WaterAid, dont la mission est de permettre aux populations les plus pauvres du monde d'avoir accès à l'eau, l'assainissement et la promotion de l'hygiène, contribue aussi fortement au développement des capacités du secteur, en vue de

l'augmentation de son financement. La démarche de WaterAid correspond à la volonté de contribuer au recentrage du processus de développement en appuyant les Collectivités Territoriales à mieux inscrire leurs démarches dans le cadre de la décentralisation et de la bonne gouvernance ; d'autant plus que le PSD est un outil de négociation et de plaidoyer capable d'influencer les politiques.

Ainsi, l'ONG WaterAid concourt à l'atteinte des objectifs visés dans le cadre du Plan National d'Accès à l'Eau Potable qui est un document stratégique de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, en matière d'alimentation en eau potable et assainissement.

Le PSD qui est un outil de coordination est la suite d'un Diagnostic Participatif entrepris avec toutes les parties prenantes et/ou dépositaires d'enjeu dans le territoire de la commune de Kolokani. Il traduit la vision consensuelle de ces différentes parties prenantes et dépositaires d'enjeux, qui ont validé les résultats du DP et les orientations stratégiques définies à partir des solutions que la commune a proposées et qu'elle souhaite opérationnaliser. La collectivité territoriale a convenu de transcrire le PSD dans la perspective de convergence avec les orientations politiques et stratégiques du Gouvernement du Mali qui reposent sur la référence unique qui est le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

1.2 STRATEGIE ET DEMARCHE

1.2.1 Stratégie mise en œuvre

La commune constitue l'espace d'intervention de WaterAid Mali. Il s'agit de la structure décentralisée de base, celle qui est la plus proche des populations et appelée en conséquence à leur assurer les conditions favorables d'un développement durable. Dans cette perspective, l'objectif majeur de WaterAid Mali est d'améliorer l'accès à l'eau potable, aux infrastructures d'assainissement et de promouvoir les conditions générales d'hygiène. L'approche participative à travers l'application de la MARP, a été sollicitée pour atteindre cet objectif majeur.

En effet le PSD a été élaboré dans une perspective de :

- ↳ Cohérence avec les politiques de développement aussi bien nationales que sectorielles : les activités proposées peuvent contribuer à l'approfondissement de la décentralisation, à la mise en œuvre du PNAEP, et évidemment à la lutte contre la pauvreté par la satisfaction des besoins jugés prioritaires des populations locales.

- ↳ Synergie au niveau des actions proposées : la synergie peut se retrouver facilement avec les autres actions de lutte contre la pauvreté, notamment celles inscrites au niveau du CSLP.

Le Diagnostic Participatif réalisé a clairement montré que la cause sous-jacente de la pauvreté est tributaire du manque d'accès aux services sociaux de base. Les groupes vulnérables, notamment les couches les plus pauvres, sont encore les plus touchés parce qu'ils ont un accès difficile, sinon nul aux ressources financières qui leur permettent d'avoir un accès correct aux infrastructures et équipements sociaux de base.

- ↳ Convergence pour plus de résultats palpables et durable afin de réduire la pauvreté : cet effort de convergence et d'intégration des acteurs dans la stratégie de lutte contre la pauvreté, est compris comme un préalable pour contribuer à l'atteinte des objectifs du PNAEP.

1.2.2 Démarche adoptée

L'élaboration des PSD au niveau de la commune requiert non seulement une stratégie, mais aussi une démarche axée principalement sur trois principes :

- la gouvernance locale et l'action citoyenne à travers la mise en place de cellules au niveau local et national. Il s'agit d'une mise en responsabilité de la population locale qui trouve sa pertinence dans le fait qu'elle favorise l'émergence d'un capital social parmi le groupe d'utilisateurs.
- Le principe d'imputabilité à travers l'apprentissage dans le but de fournir aux populations locales les moyens d'agir. En effet, le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes (agents de terrain) constitue un gage d'accroissement de la capacité de contrôle et de participation aux prises de décisions, notamment dans la gestion des affaires locales.
- Le principe d'équité à travers la mise en œuvre du processus participatif qui donne l'opportunité aux communautés d'analyser et de discuter de leur situation locale de façon systématique, et éveille leur conscience sur les problèmes existants ainsi que sur les solutions possibles. La démarche de WaterAid, qui s'articule autour de cinq grandes phases, a été essentiellement axée sur l'approche participative :
 - les activités préparatoires,
 - la collecte de données,
 - le traitement des données et la réalisation des cartes thématiques (localisation des points d'eau et accessibilité en termes de quantité et de

distance, ainsi que la localisation des infrastructures d'assainissement et le taux de fonctionnalité, etc.) ;

- la rédaction du plan,
- la validation du plan par les populations locales et la collectivité territoriale, ainsi que la planification des actions retenues.

- **Les activités préparatoires**

Les activités préparatoires ont concerné la prise de contact avec les autorités communales, les services techniques, ainsi que les autorités locales et personnes ressources de la commune. Cette rencontre visait leur participation effective dans tout le processus, d'autant plus que la mission de prise de contact a permis à l'équipe de WaterAid d'expliciter les activités à mener et de décliner les objectifs visés, ainsi que les résultats attendus. Ce processus a été clôturé par l'organisation de l'atelier national de lancement des activités à mener dans le cadre de l'élaboration des PSD au Mali.

Par ailleurs, dans le souci d'appliquer l'approche participative mais également d'intégrer la cohérence dans l'exécution des activités de terrain, un atelier de mise à niveau des agents de terrain a été organisé. Cet atelier a permis aux personnes chargées de la collecte de données de se familiariser avec les outils d'enquête, notamment :

- les questionnaires à appliquer au niveau des ménages, des écoles et des centres de santé,
- les guides d'entretien et les principaux outils de la MARP.

En outre, la mise à niveau a concerné la rédaction des PSD, la présentation de l'action citoyenne et du plaidoyer, ainsi que l'organisation matérielle et la mise en œuvre du travail de terrain. Cette séance de mise à niveau a été l'occasion pour les participants de s'accorder sur l'approche, la terminologie et les définitions des concepts à utiliser lors du diagnostic.

- **La collecte de données**

Elle a été réalisée à travers des enquêtes quantitatives et qualitatives. Les résultats de cette phase ont permis d'identifier les potentialités ainsi que les contraintes qui entravent le développement de la commune en matière d'accès à l'eau, aux infrastructures d'assainissement et à l'hygiène.

❖ **Les enquêtes quantitatives** : elles sont de trois ordres :

- Les enquêtes ménages : il s'agit d'une enquête quantitative avec l'administration d'un questionnaire auprès des chefs de ménage. La totalité des localités de chaque commune a été ciblée et des ménages choisis suivant un échantillonnage préalablement opéré. Ainsi, 1306 ménages ont été enquêtés sur un total de 6808 que compte la commune de Koro.
- Les enquêtes au niveau des centres de santé : le questionnaire est administré au personnel de la structure sanitaire et permet de renseigner le niveau d'accès de la structure à l'eau potable et à l'assainissement, et également les conditions d'hygiène.
- Les enquêtes dans les écoles : elles permettent de cerner la scolarisation des enfants selon le sexe, mais traite aussi de l'accessibilité de l'école par rapport aux points d'eau potable et aux ouvrages d'assainissement. Le questionnaire aborde également le niveau d'organisation de l'école par rapport à la prise en charge des problèmes d'hygiène.

❖ **Les enquêtes qualitatives**

Le diagnostic participatif constitue la composante essentielle du processus de participation. Il a été mis en œuvre par les populations locales assistées par les équipes de WaterAid et de la Cellule Locale. Des informations qualitatives ont été collectées à partir des outils MARP. En plus, des entretiens, focus-group et assemblées villageoises ont été organisés avec différentes cibles (élus locaux, personnes ressources, services techniques, etc.). Parmi les outils spécifiques de la MARP utilisés, on peut noter :

- ~ **Le profil historique** pour recueillir les événements marquants (la vie des localités et la formation des terroirs). Il est aussi un moyen pour les équipes MARP d'établir des relations avec les notables et d'ouvrir des portes pour les interviews semi-structurées (ISS).
- ~ **Les Interview Semi-Structurées (ISS)** qui sont le point focal de la MARP. Elles apparaissent dans la manipulation de tous les outils. Les ISS en MARP remplacent le questionnaire d'enquête classique par le "check-list" ou guide d'entretien comprenant une liste de sujets, points, idées, questions-clés sur le thème à aborder.
- ~ **Les cartes de terroirs** qui sont des représentations schématiques visualisant un espace donné, son occupation et son utilisation. Ces représentations graphiques ont été réalisées par les populations locales pour expliquer les faits et les marques dans leur terroir.

- ~ **Les cartes sociales** qui sont des représentations schématiques permettant d'apprécier le niveau d'équipement des villages.
- ~ **Les diagrammes de Venn, de polarisation**, permettent d'explorer les problèmes organisationnels et de cerner les échanges avec l'extérieur.
- ~ **Les arbres à problème** pour analyser les contraintes et besoins identifiés et dégager les idées d'action.

- **Les restitutions et la programmation**

Les restitutions ont été des étapes de validation des données recueillies et des actions retenues. En effet, une première séance de restitution des informations a été organisée dans le but de valider les données collectées sur le terrain. Ont pris part à cette restitution, la cellule locale, l'équipe de terrain, les services techniques, les personnes ressources de la commune, entre autres.

La deuxième séance de restitution a permis de passer en revue les résultats du diagnostic, de les discuter et les faire valider par les populations locales de la collectivité territoriale. Elle a été également l'occasion de procéder à la programmation des actions, afin d'aboutir au choix et à la « priorisation » des actions. Les discussions lors de cette étape ont facilité l'identification des Actions/Acteurs. Alors que l'analyse des actions a été déterminante en termes de faisabilité, d'acceptabilité et d'impact sur le développement local et l'amélioration de l'accès à l'eau et aux infrastructures d'assainissement, ainsi qu'aux conditions générales d'hygiène.

1.3 Rappel du plan

Le PSD est structuré en trois parties :

- ✓ **La première partie** présente les données générales sur la Commune de Kolokani ;
- ✓ **La deuxième partie** traite de la problématique de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des conditions générales d'hygiène ;
- ✓ **La troisième partie** est une synthèse de tableaux d'indicateurs.

INSERER CARTE LOCALISATION

PREMIERE PARTIE : DONNEES GENERALES

2.1 PRESENTATION DE LA COMMUNE DE KOLOKANI

2.1.1 Généralités

La commune de Kolokani appartient à la région de Koulikoro qui jouit d'un statut de ville carrefour enserrée entre la région de Kayes au Nord et la Guinée au Sud. Le climat est de type soudano sahélien caractérisé par une saison des pluies qui dure 3 à 4 mois (de juin à septembre) et une saison sèche d'une durée de 8 à 9 mois. La saison sèche est entrecoupée par une saison froide de décembre à février. Les variations inter-annuelles de la pluviométrie sont importantes. La moyenne annuelle pour les 23 dernières années est 700 mm. Les vents dominants soufflent du Nord-Est vers le Sud-Ouest. Dans la commune de Kolokani il n'existe aucun cours d'eau permanent. Cependant on y rencontre quelques cours d'eau temporaires. En outre, sa proximité avec les grandes villes telles que Kati, Koulikoro, mais également Bamako, explique en partie son accessibilité et les facilités de déplacement de sa population.

2.1.2 Site et situation

Du point de vue administratif, la commune rurale de Kolokani dépend du cercle du même nom dans la région de Koulikoro, qui est la deuxième région administrative du Mali. La commune de Kolokani est limitée par les cercles de Kati et de Koulikoro.

Créée par la loi N°96-059/AN-RM du 04 novembre 1996, elle couvre une superficie d'environ 1250 km². Elle est limitée :

- au Nord par la commune rurale de Djidiéni ;
- au Sud par la commune rurale de Tioribougou ;
- au Sud-Ouest par la commune de Djiwoyo ;
- à l'Est par la commune rurale de Massantola ;
- à l'Ouest par la commune rurale de Sebecoro.

La commune rurale de Kolokani est composée de 45 villages et de la ville de Kolokani. La ville de Kolokani, chef lieu de cercle de la commune rurale, est située à 120 km de Bamako et reliée à celle-ci par la route nationale RN3.

CARTE DE LOCALISATION

2.2 Le profil historique

L'analyse des profils historiques nous renseigne sur les processus de l'occupation de l'espace qui sont complexes et obéissent à des facteurs de différents ordres qu'il est parfois difficile de saisir. Cependant, en procédant à la collecte et à l'analyse des témoignages de la population locale, on se rend compte que le mobile de l'occupation des sites est déterminé par l'existence de ressources naturelles propices au développement des activités de base. Ainsi, la recherche de points d'eau, de terres de culture, de pâturage etc. conditionnent le déplacement des populations et le choix des sites. La commune de Kolokani n'échappe pas à cette règle et au fil de l'occupation de son espace, des facteurs ont déterminé son entrain et les conditions de son occupation actuelle. Elle doit également son dynamisme à la proximité des grands centres urbains, mais également au passage du chemin de fer Dakar-Bamako.

Selon la légende le terme de Kolokani serait une déformation linguistique du mot Bamanan « Kolon Kagni » qui signifie « Puit serviable ». Ce puits existe encore au premier quartier. Le village de Kolokani serait créé dans la deuxième moitié du 18 siècle par Seye Nyama Traoré, un brave chasseur accompagné de son fils.

Son passé est celui des luttes incessantes pour défendre son intégrité. Deux faits majeurs lui ont donné sa réputation :

- sa résistance à la forte poussée des troupes de El Hadji Omar Tall au 19 siècle ;
- et sa révolte contre l'occupation française en 1915 qui fut violemment réprimée par le colonisateur.

Kolokani fut érigé en poste administratif en avril 1915. C'est en 1962, après l'indépendance, que Kolokani fut érigé en cercle avec la ville de Kolokani comme chef lieu du Cercle. Elle est l'une des principales villes de l'aire socioculturelle du « Bélé Dougou ».

Le premier site de la ville serait le site de l'actuel premier quartier où se trouve le village appelé « Kolon Kagni » qui a donné son nom à la ville.

A l'arrivée du colonisateur en 1904 à Kolokani, la ville se limitait alors au premier quartier. En 1935 une opération d'urbanisation a permis de restructurer le noyau ancien et d'étendre la ville. C'est ainsi que le premier quartier a été agrandi, le marché a été créé et les premières concessions des deuxième et troisième quartiers ont été créées. C'est également pendant la période coloniale qu'ont été construits les bâtiments administratifs tels que les bureaux du cercle, la résidence du préfet, les bureaux de la gendarmerie, de la poste et les locaux de l'école A.

De la création de Kolokani à la date d'aujourd'hui, 22 chefs de village se sont succédés. La chefferie est assurée par les TRAORES et leur intronisation est faite par les COULIBALY. Avec l'avènement de la décentralisation, Kolokani a été érigé en commune rurale, appelée commune rurale de Kolokani dont la ville de Kolokani est le chef lieu.

2.2 Démographie et ressources humaines

2.2.1 Poids et répartition de la population:

La population de la commune de Kolokani est estimée à 39 722 habitants en 2007. Cette population est inégalement répartie dans les 45 villages de la commune. En effet, l'analyse de la répartition des localités selon la taille démographique, nous permet de distinguer les classes suivantes :

- Sept (07) villages ont une population comprise entre 50 et 300 habitants ;
- Douze (12) villages ont une population comprise entre 300 et 500 habitants ;
- Quatorze (14) villages ont entre 500 et 700 habitants ;
- Six (06) villages ont une population comprise entre 700 et 900 habitants ;
- Les villages de Tao-Tomo et Diandiola ont une population comprise 900 et 1100 habitants ;
- Seul Tiembougou a une population de comprise entre 1100 et 1300 habitants. Il en est de même pour le village de Nérékoro dont la population se situe entre 1600 et 1800 habitants, tandis que Koumi a une population de 2772 habitants.
- Le village de Kolokani, chef lieu de la commune se singularise avec une population de 12 225 habitants.

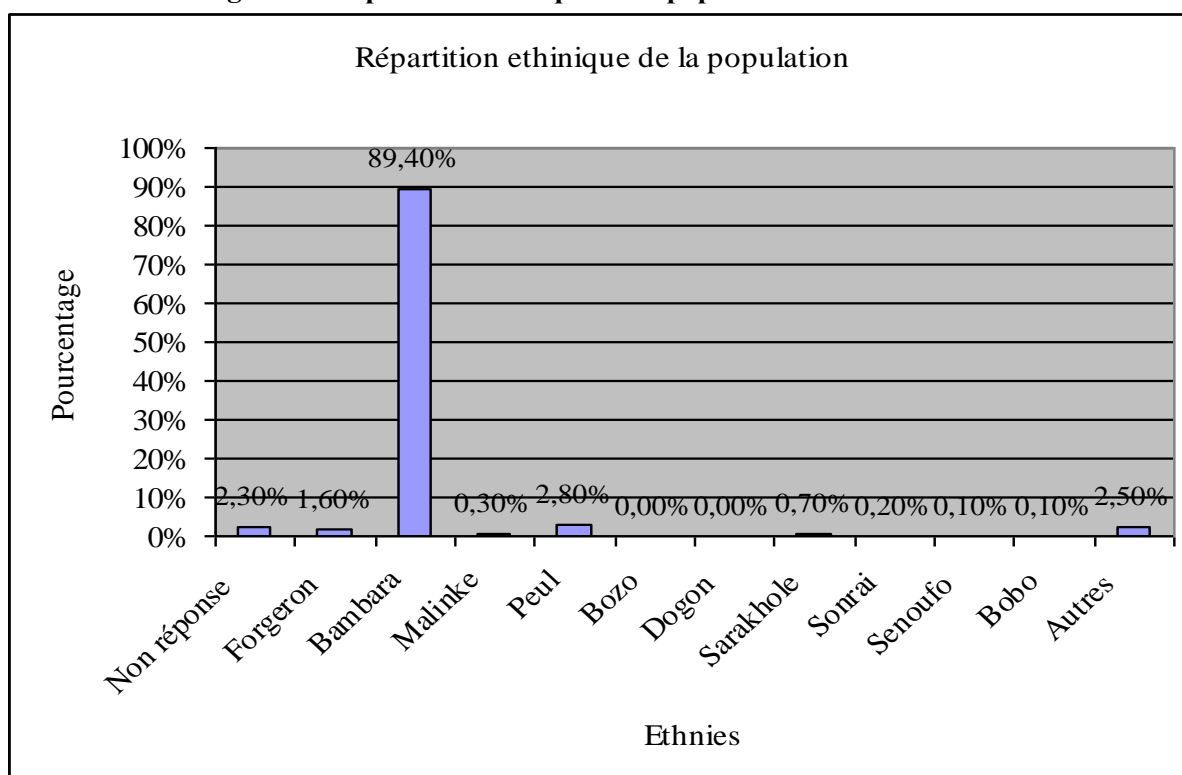
Carte 2 : Catégorisation démographique des localités de la commune

2.2.2 Caractéristiques de la population

La répartition par âge de la population laisse apparaître une prédominance des personnes âgées de plus de 15 ans. Cette situation est valable dans tous les villages à l'exception de Gouakoulou où les moins de 15 représentent plus de 55% de la population. Quant au sex-ratio, il montre une légère supériorité des hommes avec 50,72% de la population. Cette situation semble être identique pour l'ensemble des villages de la commune car le rapport est d'un homme pour une femme pour tous les villages sauf à Kolokani où le sexe féminin domine avec un taux de 55,59% de la population.

La taille moyenne des ménages de l'échantillon est de 7 personnes. En effet cette moyenne connaît des variations suivant les villages car dans celui de M'pella elle atteint 13 personnes par ménage, alors que dans d'autres elle est nettement inférieure. En ce qui concerne la composition ethnique, le commune se singularise avec une dominance nette de l'ethnie bambara.

Figure 1 : Répartition ethnique de la population de l'échantillon



Source : enquêtes ménages wateraid 2007

Comparativement à d'autres communes du pays, la population de la commune de Kolokani est peu diversifiée car elle est composée à 89,43% de bambaras. Toutefois ils existent quelques minorités ethniques dont les plus importantes sont les peulhs et les forgerons avec 2,80 et 1,60% respectivement.

La situation matrimoniale montre une majorité de mariés avec 95,10% de la population suivis des veufs et des célibataires qui totalisent ensemble 3,40%.

Au niveau religieux, la population est à 57,60% musulmane. Mais on note un taux élevé d'animistes par rapport à d'autres communes de la région. En effet les animistes représentent 36% de la population et en dernier lieu les chrétiens avec 4,10%.

2.2.3 Niveau d'instruction de la population

La population scolarisable de la commune de Kolokani est de 3880 enfants âgés de 6 à 15 ans répartis dans les différents villages. Cependant elle est plus importante au niveau des garçons avec 55,92% de l'effectif même s'il se trouve que les filles sont plus régulières à l'école.

Tableau 1: Scolarisation des enfants de 6 à 15 ans

Villages	Nombre personnes âgées de 6-15ans			Fréquence celles inscrites, régulières à l'école		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
BANDIOUGOULA	16	21	37	6	3	9
BELENIKO	68	55	123	41	31	72
BOIDINGUE	8	7	15	0	0	0
BORO	20	27	47	6	3	9
BOUGOUCOROLA	35	20	55	30	9	39
DANKOROLA	78	61	139	30	23	53
DIAKONI	12	15	27	0	0	0
DIANDIOLA	39	46	85	35	44	79
DOSSERIBOUGOU	15	13	28	8	7	15
FALIBOUGOU	22	19	41	19	17	36
GOUAKOULOU	70	71	141	39	38	77
GOUEZENA	43	40	83	33	32	65
KANKAN	26	20	46	26	20	46
KOLOKANI	121	111	232	126	103	229
KOLOKANI CENTRAL	14	9	23	14	9	23
KORIKABOUGOU	55	33	88	28	22	50
KOULIKORONI	37	29	66	18	18	36
KOUMI	17	19	36	16	16	32
M PELLA	85	60	145	44	30	74

METBOUGOU	98	72	170	68	59	127
N GUESENA	5	5	10	3	2	5
N TIOBOUGOU	65	26	91	11	2	13
NEGUEBABOUGOU	35	13	48	35	13	48
NEREKORO	52	35	87	31	19	50
NGABACORO	42	32	74	42	26	68
N'GALAFUGA	87	79	166	87	79	166
NGOLOBOUGOU	67	45	112	40	34	74
NIAMABOUGOU	133	119	252	124	119	243
SANABLE	61	46	107	48	13	61
SEBECORO Guenzano	48	45	93	28	20	48
SIDO	65	62	127	40	29	69
SOMBA	39	28	67	11	5	16
SOMO	35	32	67	4	3	7
TAO-TOMO	65	39	104	46	23	69
TIECOURALA	3	1	4	3	1	4
TIEMBOUGOU	56	55	111	33	23	56
TIENEGBOUGOU	30	18	48	21	11	32
TIETIKILA	50	66	116	13	12	25
TONGOYE	85	60	145	55	49	104
Torokorobougou Est	38	30	68	18	10	28
Torokorobougou Ouest	20	9	29	17	1	18
TOROKORONI	67	36	103	47	30	77
WOLODO	36	30	66	22	17	39
ZAMBOUGOU	28	30	58	18	15	33
ZIRAKOROBOUGOU	11	18	29	6	9	15
ZOROKORA	44	27	71	24	15	39
TOTAL	2146	1734	3880	1414	1064	2478

Source : enquêtes ménages wateraid 2007

Le taux de scolarisation est de 65,18% pour l'ensemble de la commune, cependant il varie d'un village à l'autre. En effet le plus fort taux est observé à Kolokani avec 98,70% et le plus faible à Diakoni où il est nul. Les faibles taux qui sont observés sont préoccupants dans la mesure où ils concernent la moitié des villages de la commune.

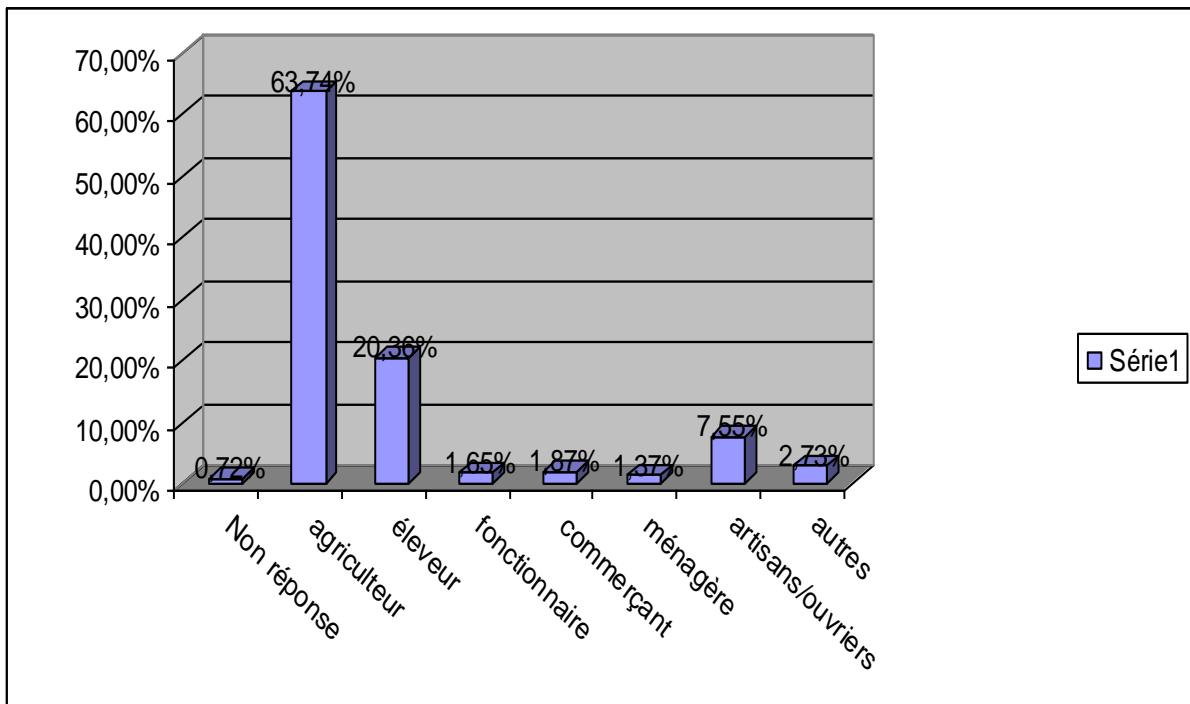
2.3 ACTIVITES ET RESSOURCES

Dans la commune les populations mènent des activités variées qui leurs procurent des revenus plus ou moins importants permettant de faire face à leurs besoins.

2.3.1 Activités des populations de la commune

Comme le montre la prédominance du secteur primaire, la commune de Kolokani est essentiellement rurale. L'agriculture avec 63,74% des actifs est la première activité des populations. C'est une agriculture sous pluies dont les récoltes sont destinées en grande partie à la consommation familiale. Quant à l'élevage il occupe 20,36% de la population et reste en grande partie entre les mains des peulhs qui constituent la deuxième ethnie de la commune.

Figure 2 : Occupations principales des chefs de ménage de l'échantillon



Source : enquêtes ménages wateraid 2007

Les autres activités sont dominées par l'artisanat qui occupe 7,55% des actifs et son importance est liée au nombre des ouvriers qui travaillent dans les différents ateliers mais aussi aux forgerons. Quant au tertiaire il est peu présent car il occupe moins de 4% de la population. La présence de quelques fonctionnaires est liée aux villes de la région qui sont très proches.

2.3.2 Ressources des populations de la commune

L'étude des ressources des ménages se fait à travers l'estimation des revenus et l'identification des postes de dépenses. Cependant compte tenu du caractère rural de la

commune où le secteur primaire est dominant, les revenus ne sont pas fixes et difficilement mesurables.

Tableau 2 : Revenus et dépenses des ménages de l'échantillon

Villages	Revenus annuels	Dépenses mensuelles
BANDIOUGOULA	198 833	696 286
BELENIKO	146 432	204 818
BOIDINGUE	205 000	450 000
BORO	75 423	173 077
BOUGOUCOROLA	181 310	711 429
DANKOROLA	34 983	201 724
DIAKONI	34 071	278 571
DIANDIOLA	126 500	330 000
DOSSERIBOUGOU	103 046	300 545
FALIBOUGOU	178 089	353 571
GOUAKOULOU	131 613	382 174
GOUEZENA	101 760	523 920
KANKAN	281 405	810 429
KOLOKANI	383 482	1 526 357
KOLOKANI CENTRAL	205 000	904 000
KORIKABOUGOU	114 850	270 000
KOULIKORONI	22 396	175 000
KOUMI	128 267	240 400
M PELLA	132 361	475 833
METEBOUGOU	115 433	210 000
N GUESENA	145 600	390 000
N TIOBOUGOU	112 600	300 000
NEGUEBABOUGOU	165 548	392 857
NEREKORO	142 629	631 161
NGABACORO	155 000	654 600
N'GALAFUGA	95 950	518 400
NGOLOBOUGOU	184 239	437 478
NIAMABOUGOU	130 500	752 160
SANABLE	38 586	534 000
SEBECORO GUENZANO	142 472	652 333
SIDO	108 932	402 818
SOMBA	154 029	520 941
SOMO	82 889	183 333
TAO-TOMO	108 932	402 818
TIECOURALA	161 833	602 000
TIEMBOUGOU	390 472	850 000
TIENEGBOUGOU	102 875	315 600
TIETIKILA	136 619	178 571
TONGOYE	151 225	645 600
TOROKOROBOUGOU EST	180 879	372 828
TOROKOROBOUGOU OUEST	286 755	672 000
TOROKORONI	164 400	307 800
WOLODO	167 725	555 300

ZAMBOUGOU	325 517	962 000
ZIRAKOROBOUGOU	198 944	602 000
ZOROKORA	143 225	367 800
MOYENNE COMMUNE	153 883	487 446

Source : enquêtes ménages wateraid 2007

Quoi qu'il advienne les revenus des ménages comme le montre le tableau ci-dessus restent faibles pour prendre en charge l'ensemble des dépenses. Ainsi le revenu moyen de la commune est de 153 883 Fcfa ; ce qui laisse présager de difficiles conditions de vie des populations de la commune.

Les dépenses sont plus importantes et mieux cernées par les populations que les revenus. Toutefois comme les revenus, elles restent très faibles avec une moyenne annuelle de 487 446 Fcfa pour la commune. Les principales dépenses concernent la satisfaction des besoins de premières nécessités. L'alimentation avec 28,92% est la première source de dépenses des ménages suivie des dépenses pour la santé, l'éducation et l'habillement avec respectivement 27,38% ; 16,54% et 16,32%.

Toutefois c'est à Kolokani qu'on observe les plus gros revenus et les plus grosses dépenses tandis que les plus faibles dépenses sont observées à Boro avec seulement 173 077 Fcfa par an. Cependant l'entre aide et l'endettement constituent des stratégies pour faire face aux différentes dépenses.

Carte : Revenus et dépenses

SYNTHESE DES DONNEES DU DIAGNOSTIC

Les résultats du diagnostic participatif ont permis d'apporter la lumière sur de nombreux points de cette première partie de l'étude. Ainsi il en ressort qu'avec 45 villages officiels, la commune de Kolokani a une population de 39 722 habitants répartie dans 2831 ménages. La répartition par âge et par sexe montre une supériorité numérique des personnes âgées de plus de 15ans et des hommes. L'étude du niveau d'instruction montre un taux de 65,18%. Paradoxalement, ce sont les filles qui ont le plus fort taux de régularité bien qu'ayant un taux de scolarisation inférieur à celui des garçons.

Le secteur économique reste dominé par les activités primaires comme l'agriculture et l'élevage qui, à eux deux occupent près de 95% des actifs. Le secteur tertiaire bien que présent reste peu important. Cependant, l'artisanat est assez représenté du fait de la présence de forgerons et d'autres personnes travaillant dans la main d'œuvre. Toutefois ces activités procurent aux population l'essentiel de leurs revenus qui leurs permettent d'effectuer leurs dépenses.

DEUXIEME PARTIE : SITUATION DES SECTEURS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIENE

Les conditions climatiques et démographiques de la commune ont entraîné des difficultés de différents ordres qui, influent d'une manière ou d'une autre sur le cadre de vie des populations. La population est confrontée à des problèmes d'accès à l'eau potable et aux ouvrages d'assainissement, ce qui induit de mauvaises conditions d'hygiène.

Une bonne appréciation de la situation en matière d'accès à l'eau passe par une connaissance des sources d'approvisionnement en eau. C'est pourquoi, l'analyse de la situation en eau potable dans la commune se fera à travers l'identification des principales sources d'approvisionnement, l'étude de leur accessibilité en termes de distance, temps et coût, ainsi qu'une analyse de la consommation domestique des ménages.

3.1 SITUATION EN EAU POTABLE

3.1.1 Accès à l'eau

L'analyse de la situation en matière d'alimentation de la commune en eau nécessite de faire un état des lieux sur les différentes sources d'approvisionnement en eau ainsi que leur fonctionnalité et leur accessibilité.

↳ Principales sources d'approvisionnement en eau

Les sources d'approvisionnement en eau de la commune sont constituées par des forages et des sources non potables. L'étude de cette partie sera faite de manière comparative entre les saisons sèche et pluvieuse.

Les résultats des enquêtes montrent que les sources non potables assurent la majeure partie de la consommation en eau de la commune quelque soit la saison. La prédominance de ce type de source d'eau est due à l'insuffisance des points d'eau potables. Cependant dans certains villages les sources non potables sont associées aux sources potables comme les forages.

Tableau 3 : Sources d'approvisionnement en eau en saison sèche

Principales sources d'approvisionnement en eau	En saison sèche		En hivernage	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Non réponse	6	0,58%	66	6,57%
Forage	258	25,12%	213	21,22%
Bornes fontaines	74	7,21%	65	6,47%
Puits modernes	0	0,00%	0	0,00%
Source non potable	143	13,92%	660	65,74%
TOTAL	546	53,16%	1004	100%

Source : Enquêtes ménages 2007.

Toutefois c'est en saison des pluies que les populations font recours le plus aux sources non potables et l'expliquent par :

- l'insuffisance des points d'eau potables ;
- la disponibilité de l'eau de pluies recueillies des toitures et gouttières ;
- l'éloignement géographique de certains points d'eau de certaines concessions ;
- la faiblesse des revenus des ménages ; ce qui ne permet pas à certains ménages de payer l'eau à tout moment.

Il y a lieu de préciser que certains ménages s'approvisionnent au niveau de sources d'eau non potables même s'ils existent des forages ou des bornes fontaines et cela pour des raisons liées à la saveur de l'eau. De ce fait, des séances de sensibilisation et d'information devraient être menées dans ce sens afin de promouvoir une plus grande utilisation des sources d'eau potables.

↳ **Accessibilité des points d'eau**

L'étude de l'accessibilité par rapport à la distance montre que près de 59% des ménages de notre échantillon font moins de 500 m pour s'approvisionner en eau. D'ailleurs, la distance moyenne d'accès à un point d'eau pour la commune est de 458 m et quelque soit la saison.

Tableau 4 : Distance séparant les lieux d'habitation aux sources d'eau

Distance à la principale source d'eau	En saison sèche		En hivernage	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Non réponse	130	13,40%	157	16,20%
Moins de 500m	550	56,70%	571	58,90%
500m à 1km	239	24,60%	195	20,10%
Plus de 1km	51	5,30%	47	4,80%
TOTAL	970	100%	970	100%

Source : enquêtes ménages wateraid 2007

Toutefois cette moyenne cache des disparités suivant les villages. En effet, il a été dénombré près de quatre villages où la distance moyenne à parcourir est supérieure à 1000 m, le plus éloigné étant Korikabougou (1463m), tandis que la distance la plus faible est de 38 m dans le village de Tongoye. D'une manière générale, même si la distance moyenne pour la commune reste inférieure à 500m, l'accessibilité aux points d'eau constitue un problème majeur pour l'approvisionnement en eau. Cependant près de 58% des personnes interrogées affirment être satisfaites de l'emplacement des points d'eau. Quant aux personnes qui ne sont pas satisfaites, elles avancent des raisons liées à l'éloignement du point d'eau de leur domicile.

Le temps de collecte de l'eau dépend à la fois de la distance à parcourir, du type d'exhaure utilisé, et du niveau d'affluence autour des points d'eau. Le temps mis pour la collecte de l'eau dans la commune est de moins de 15mn pour près de la moitié de la population en saison sèche et de plus de la moitié en saison des pluies.

Tableau 5 : Temps mis pour la collecte de l'eau

Temps mis pour la collecte de l'eau	En saison sèche		En hivernage	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Non réponse	131	13,50%	157	16,20%
Moins de 15mn	433	44,60%	571	58,90%
15mn à 30mn	210	21,60%	195	20,10%
Plus de 30mn	196	20,20%	47	4,80%
TOTAL	970	100%	970	100%

Source : enquêtes ménages wateraid 2007

Le temps moyen parcouru par les populations de l'échantillon est de 18 mn en toute saison avec cependant des écarts qui vont de 3 à 55 mn suivants les villages. Cette situation est non

seulement liée à l'éloignement géographique mais aussi à l'affluence autour des points d'eau qui sont parfois utilisés aussi par le bétail.

CARTE 5 : DISTANCE A PARCOURIR

Le coût de l'eau semble être une entrave majeure à l'accès à l'eau des populations vu que seuls 10,80% des ménages achètent l'eau. Mais cette situation peut être liée aussi à l'absence de sources non potables dans plusieurs villages. Dans cette même lancée, peu de personnes de l'échantillon ont fait une proposition quant à la tarification souhaitée. Toutefois près de 4,20% des ménages souhaitent l'application de tarifs inférieurs à 10 000 Fcfa. Ainsi, il s'avère nécessaire de mener des campagnes de sensibilisation tendant à promouvoir l'achat de l'eau au volume pour pouvoir disposer de moyens permettant d'assurer l'entretien des ouvrages hydrauliques.

Cependant ceux qui achètent l'eau, la paient au volume ou par contribution forfaitaire annuelle. Ainsi le coût moyen de l'eau varie suivant les saisons. Il va de 50 557 Fcfa en saison chaude à 53 507 Fcfa en saison humide.

3.1.2 Couverture des besoins en eau

La couverture des besoins en eau prend en compte la satisfaction de l'ensemble des besoins en eau pour la boisson, la lessive et la toilette. L'eau étant indispensable à la vie, son niveau de couverture permettra de déterminer les conditions de vie des populations.

❖ Consommation domestique en eau

La consommation domestique en eau est assez importante car quelque soit la saison plus de la moitié des ménages utilise une quantité d'eau supérieure à 100 litres par jour. Il convient néanmoins de souligner que l'appréciation de la quantité d'eau disponible pose problème pour certains villages qui utilisent des sources d'eau non potables. De ce fait dans de nombreux villages la quantité n'est pas mentionnée.

Tableau 6 : Quantité d'eau consommée par les ménages de l'échantillon

Quantité eau	En saison sèche		En hivernage	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Non réponse	152	15,70%	197	20,30%
Moins de 10 litres	3	0,30%	4	0,40%
De 10 à 35 litres	6	0,60%	10	1,00%
de 35 à 50 litres	13	1,30%	45	4,60%
de 50 à 100 litres	98	10,10%	205	21,10%
plus de 100 litres	698	72,00%	509	52,50%
TOTAL	970	100%	970	100%

Source : enquêtes ménages wateraid 2007

Toutefois les quantités d'eau consommées en moyenne par personne et par jour restent très faible, et sont inférieures à la norme de l'OMS qui est de 35 litres en moyenne par personne et par jour.

❖ Niveau de satisfaction des besoins en eau

Le niveau de satisfaction des besoins en eau de la commune est analysé à travers le taux de couverture qui prend en compte les quantités consommées par jour au niveau des ménages et de l'accessibilité des points d'eau.

Les résultats des enquêtes ont montré que les sources d'eau réparties dans les différents villages de la commune ne couvrent pas entièrement les besoins des populations. C'est ainsi que l'analyse du taux de couverture¹ en eau a montré qu'aucun village de la commune n'est proche de la norme de l'OMS.

Les difficultés d'approvisionnement en eau se mesure par contre par rapport au temps de collecte et à la distance à parcourir. En effet, il ressort des séances de diagnostic participatif que la corvée d'eau constitue la principale activité des femmes, ce qui entraîne la déperdition scolaire chez les filles et limite les possibilités de développement d'autres activités.

Enfin cette insuffisance de l'eau entraîne un manque d'hygiène et favorise la prolifération des maladies et la détérioration des conditions de vie. L'amélioration de ces conditions permettra aux femmes et aux jeunes filles de disposer plus de temps pour des activités génératrices de revenus et pour aller à l'école.

¹ Le taux de couverture des besoins a été déterminé sur la base du rapport entre la quantité d'eau potable disponible (nombre de litres par personne et par jour) par rapport aux besoins de la population selon les normes OMS (estimée à 35 litres par personne et par jour).

CARTE 6 : TAUX DE COUVERTURE EN EAU

La faible satisfaction des besoins en eau contribue à l'aggravation de la pauvreté, à la dégradation des conditions d'hygiène des populations et à la prolifération des maladies d'origine hydrique. Ces différents problèmes pourront trouver solutions avec le renforcement des équipements hydrauliques tels les forages et les bornes fontaines. La réalisation de ces points peut s'appuyer sur la typologie des contraintes suivante qui traduit aussi la priorité accordée aux différents villages en matière d'accès à une eau potable. La typologie des villages selon le niveau d'accès à l'eau se décline ainsi qu'il suit :

- **Contraintes fortes** : Koumi, Tiembougou, Diandiola, Tongoye, Zambougou, Gouakoulou, Falibougou, Dankorola, Ziracorobougou, Koulikoroni, Tiécourala,
- **Contraintes moyennes** : Dancorola, Diandiola, Falibougou, Gouakoulou, Gouenzana, Kolokani, Kolokani peulh, Korikabougou, Koulikoroni, M'pella, Niamabougou
- **Contraintes faibles** : Tao-tomo, Somo, Tao-tomo, Tiécourala, Tiembougou, Tiénéguébougou, Tongoye, Torocorobougou, Zambougou, Ziracorobougou.

Carte : Typologie contraintes d'accès à l'eau

3.2 Accès aux infrastructures d'assainissement et conditions d'hygiène

L'analyse de la qualité de l'eau consommée par les populations permet de déterminer le rapport entre l'eau, l'hygiène et la santé. La qualité de l'eau s'apprécie entre autres, par les méthodes de conservation et de son utilisation dans les ménages.

3.2.1 Accès et utilisation des infrastructures d'assainissement

L'étude concerne en premier lieu l'accès et l'utilisation des lieux d'aisance au niveau des ménages mais aussi la collecte et l'évacuation des déchets solides et liquides.

❖ Accès aux infrastructures d'assainissement

Sur un total de 45 villages, les données relatives aux latrines n'ont pu être recueillies que 29 villages. Cela est dû à l'absence de certains représentants ou bien que ceux qui sont représentés ne sont pas en mesure de nous fournir les données. Il s'agit des villages de Boidingue, Boro, Bougoucorola, Diakoni, Dono, Kolokani, Neguembebougou, Nerekoro, Ngabacoro, N'Galafouga, Sanable, Somba, Tiétigila, Wolodo, Zorokora. Le taux moyen de couverture en latrines des ménages des 29 autres villages de la commune est de 11,31%, ce qui est relativement faible.

Tableau : Taux de latrinisation

N°	Villages	Nombre de ménages	Taux de latrinisation
1	BELENIKO	25	-
2	DOSSERIBOUGOU	15	-
3	GOUEZENA	63	-
4	KOLOKANI PEUL	61	-
5	KONKA	61	-
6	KORIKABOUGOU	73	-
7	NGOLOBOUGOU	16	-
8	TIEMBOUGOU	92	-
9	ZAMBOUGOU	23	-
10	DIANDIOLA	76	2,63
11	BANDIOUGOULA	42	7,14
12	MINTIMBOUGOU	64	7,81
13	KOUMI	154	10,39
14	M'PELLA	51	13,73
15	TONGOYE	52	15,38
16	FALIBOUGOU	23	17,39
17	TOROKORONI	34	17,65
18	DANKOROLA	34	20,59
19	NIAMABOUGOU	38	21,05
20	TOROKOROBOUGOU OUEST	38	21,05
21	KOULIKORONI	34	23,53
22	TOROKOROBOUGOU EST	34	23,53
23	TIENEGEBOUGOU	38	23,68
24	TAO-TOMO	33	24,24
25	GOUAKOULOU	36	27,78

26	SEBECORO GUENZANO	21	38,10
27	SOMO	10	50,00
28	TIECOURALA	8	75,00
29	ZIRAKOROBOUGOU	7	85,71
Totaux		1256	11,31

Source : enquêtes ménages wateraid 2007

Des efforts en sensibilisation et en animation doivent être consentis surtout dans les villages suivants où le taux de latrinisation est nul : Beleniko, Dossieribougou, Gouenzena, Kolokani Peul, Konka, Korikabougou, Ngolobougou, Tiembougou et Zambougou. Cette sensibilisation doit précéder la réalisation de latrines aux normes d'hygiène et de sécurité.

Seuls les villages de Somo, de Tiécourala et de Zirakorobougou ont un taux assez satisfaisant avec respectivement 50%, 75% et 85,71%. Ce sont des villages dont le nombre de ménages est compris entre 7 et 10.

L'analyse de la typologie des lieux d'aisance montre la prédominance de ceux dits traditionnels avec 81% du total. Ces lieux d'aisance sont construits dans leur majorité par les ménages. Toutefois 6% de ces derniers bénéficient de l'appui de projet sous forme matériel et technique. En outre, seuls 19,30% des ménages disent s'inspirer des latrines mises en place par les projets.

Carte : Taux de latrinisation

❖ **Utilisation des infrastructures d'assainissement**

De l'ordre de 82,40% en moyenne pour la commune, le taux d'utilisation des lieux d'aisance est assez correct dans l'ensemble. Ce taux important peut être lié à l'état des latrines car environ 68% des ménages estiment que leurs latrines sont en bon état.

CARTE 7 : TAUX DE COUVERTURE EN ASSAINISSEMENT

❖ Gestion des déchets solides et liquides

Les déchets solides et liquides de la commune ne font l'objet d'aucun traitement approprié. En effet, les ordures ménagères ne font pas l'objet d'un ramassage systématique encore moins d'un triage approprié. Ce qui ne manque pas d'avoir des effets néfastes sur la salubrité des ménages et de la commune, et sur l'environnement dans son ensemble. Les modes d'évacuation des ordures ménagères les plus utilisés sont le déversement dans la rue ou dans la cour de la maison et seuls 14,74% utilisent les fosses compostières.

Tableau 7 : Gestion des déchets solides et liquides

Déchets solides	Effectifs	Fréquence	Eaux usées	Effectifs	Fréquence
Non réponse	15	1,50%	Non réponse	6	0,60%
Dans la cour	357	35,81%	Dans la cour	491	50,60%
Dans la rue	394	39,52%	Dans la rue	306	31,50%
Poubelles	4	0,40%	Caniveau	3	0,30%
Fosses compostières	147	14,74%	Puisard	13	1,30%
Autres	80	8,02%	Fosse septique	43	4,40%
TOTAL	997	100,0%	Autres	108	11,10%

Source : enquêtes ménages 2007 wateraid

En ce qui concerne l'évacuation des eaux usées 82,10% des ménages les déversent dans la cour ou dans la rue. Alors que les personnes qui ont recours aux fosses septiques et puisards sont numériquement de moindre importance. C'est donc une situation à laquelle la commune doit faire face pour éviter une pollution de l'environnement qui peut avoir des conséquences néfastes sur la santé des populations.

3.2.2 Conditions générales d'hygiène

L'eau est un élément important dans la détermination des conditions d'hygiène et de santé. La qualité de l'eau s'apprécie entre autres à travers l'apparence et le goût. Nous allons aussi nous intéresser aux méthodes de conservation et de son utilisation dans les ménages. Les conditions d'hygiène concernent également la gestion du cadre de vie des ménages.

❖ Appréciation de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau s'apprécie en prenant en compte deux critères que sont le goût et l'apparence. Les populations apprécient différemment la qualité de l'eau selon la source d'approvisionnement. Ainsi pour 72,20% des ménages l'eau qu'ils consomment en saison sèche est de bonne qualité contre 69% en saison pluvieuse. Cependant 14% affirment le contraire attestant que l'eau est trouble, colorée et de mauvais goût. Cette situation se

rencontre dans la majeure partie des villages et est liée à la prédominance des sources non potables qui ne sont pas couvertes ni bien entretenues.

Tableau 8 : Appréciation de la qualité de l'eau consommée selon les saisons

Satisfait de la qualité de l'eau consommée	En saison sèche		En hivernage	
	Effectifs	Fréquence	Effectifs	Fréquence
Non réponse	134	13,80%	167	17,20%
Oui	700	72,20%	666	68,70%
Non	136	14,00%	137	14,10%
TOTAL	970	100%	970	100%

❖ Modes de stockage de l'eau

L'analyse des résultats des enquêtes montre que les récipients de transport et de stockage de l'eau de boisson sont couverts par les populations. Toutefois ceux sont les récipients de stockage qui sont les plus couverts avec un taux de 92%, contre 39% pour les récipients de transport. Pour ce qui est de l'entretien, 97% des ménages affirment nettoyer les récipients de stockage. 93,40% d'entre eux les nettoient tous les jours. Ce qui contribue sensiblement à la protection contre les maladies d'origine hydrique.

❖ Pratiques et comportements des ménages

Le faible taux de couverture en latrine associé au faible taux d'utilisation des latrines par une partie de la population dans certains villages, contribue à la dégradation de l'environnement domestique. En effet même avec un taux d'entretien de 83%, les lieux d'aisance sont en-deça des normes d'hygiène et cela par leur nature même. A cela s'ajoute le fait que 72% des enfants effectuent leur défécation dans la nature contribuant ainsi au développement du péril fécal.

Pour ce qui est des bonnes pratiques consistant à se laver les mains avec du savon avant de manger et au sortir des toilettes, rares sont les personnes qui les respectent. En effet, les taux sont partout très faibles voir même nuls dans pratiquement tous les villages à l'exception de Kolokani qui a un taux de 5%. Ces taux relativement très faible révèlent la situation de manque d'hygiène de la commune qui est susceptible de provoquer des maladies comme le choléra. Cependant ceux sont les personnes âgées de moins de 15 ans qui respectent le moins ces pratiques.

Ainsi, cette situation est propice à la promotion d'un environnement malsain, favorable à la prolifération de bactéries et de vecteurs de maladies d'origine hydriques. Ceci explique d'ailleurs la prévalence de certaines maladies telles que les diarrhées, le paludisme, la bilharziose et le choléra. L'étude de la répartition spatiale des pathologies fait ressortir que tous les villages de la commune sont touchés par ce problème.

Tableau 9 : Maladies d'origine hydrique.

MALADIES HYDRIQUES	Effectifs	Fréquence
Non réponse	76	3,16%
Diarrhées	730	30,32%
Gale	245	10,17%
bilharziose	251	10,42%
fièvre typhoïde	7	0,29%
Choléra	178	7,39%
Ver de guinée	49	2,03%
Trachome	113	4,69%
Paludisme	634	26,33%
Autres	125	5,19%
TOTAL	2408	100%

Source : Enquêtes ménages 2007

C'est pourquoi, il est plus que urgent d'organiser des séances de sensibilisation pour attirer l'attention des populations sur l'importance du respect des règles d'hygiène. En outre, le renforcement des infrastructures hydrauliques et d'assainissement peut contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune.

3.3 Dynamique actuelle du jeu des acteurs

L'étude de la dynamique du jeu des acteurs a été faite à partir des données du diagnostic participatif, obtenues grâce à l'application des outils de la MARP comme l'ISS (Interview semi structurée) et le diagramme de Venn. Cette analyse permet de connaître le niveau d'encadrement et de partenariat des populations locales ainsi que leur capacité à servir de relais efficaces dans l'exécution des actions de développement.

3.3.1 Contexte juridique et institutionnelle de la Commune

Dans l'article 98 de la Constitution malienne du 25 février 1992, il est dit que « *les collectivités s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions fixées par la loi* ». Ces conditions de la libre administration sont fixées par la loi n° 93-008 du 11 février 1993, modifiées par la loi n° 96-056 du 16 octobre 1996. Et aux dispositions de cette loi, au sommet de la hiérarchie territoriale se trouve la Région, suivie du Cercle et la Commune qui est l'unité de base de la décentralisation. Cela dit, la loi n°96-059 du 04 novembre 1996 créa 682 nouvelles communes dont 644 rurales en remplacement de 287 arrondissements. Depuis 1999, après les élections communales en milieu rural, la politique de décentralisation est dans sa phase fonctionnelle. Actuellement, la République du Mali compte 703 communes, dont 684 en milieu rural et 19 en milieu urbain.

- ↳ **Les Organes de la Commune :** La Commune compte deux organes que sont le Conseil Communal et le Bureau Communal.

Le Conseil communal (C.C) :

Etant l'organe délibérant de la Commune, il est composé de membres élus dans les conditions fixées par les dispositions des articles 4 et 5 du Code des Collectivités territoriales. Avec un mandat de cinq (5) qui peut être prorogé de six (6) mois, le Conseil Communal est composé d'au moins de onze (11) membres et de quarante cinq (45) au maximum. Deux principales attributions sont dévolues au CC :

- √ le pouvoir de décision : Il s'exerce sous forme de délibération dans les domaines qui relèvent des affaires de la Commune conformément aux dispositions de l'article 14 du code des collectivités territoriales. Les délibérations du CC ne sont exécutoires qu'après approbation de l'Autorité de tutelle dans les matières énumérées dans l'article 15 du code des collectivités territoriales.
- √ et la compétence consultative : Celle-ci s'exerce sous forme d'avis et sous la forme requise par les lois et règlement ou qu'il est demandé par l'Autorité de tutelle. Cette consultation est obligatoire dans le cadre de la réalisation de projet d'aménagement ou d'équipement de l'Etat ou de toute autre collectivité, d'un organisme public ou privé sur le territoire de la commune ainsi qu'en ce qui concerne la fusion, la scission ou toute autre modification des limites de la Commune.

↳ **Le Bureau Communal (B.C) :**

Composé par le Maire élu comme le président du Conseil Communal et secondé par des adjoints, le BC est l'organe exécutif de la commune. Le Maire est élu pour un mandat de 5 ans. Toutefois, son mandat peut prendre fin par suite de démission, de révocation, de décès ou encore exerçant une fonction incompatible avec celle de maire. Chargé de l'exécution des délibérations du conseil communal, le Maire exerce sa fonction en référence aux attributions contenues dans l'article 44 du code des collectivités territoriales. Entre autres, il s'agit de l'application de la politique d'aménagement, d'assainissement, et d'entretien de la voirie communale. Dans l'administration de la commune, le Maire dispose de services dans les domaines suivants :

- Administratif et juridique ;
- Financier et comptable ;
- Technique et information ;
- Social et communautaire.

La création d'autres services surtout en matière de développement économique, est laissée à l'appréciation du conseil communal. **Les agents techniques de l'Etat** appuient aussi les populations et le Conseil Communal dans la réalisation d'actions de développement.

3.3.2 Relations structurelles de la Commune

Il s'agit des relations internes et externes de la commune. En interne, ce sont les relations entre le Maire et le Conseil Communal d'une part, et celles entre le Maire, les chefs de village et de quartiers.

- Relations entre le Maire et le Conseil Communal

Le Maire gère par décision ou arrêté dans le cadre des dispositions du code des collectivités tandis que le Conseil Communal exerce ses attributions par délibération. Cette dernière a une force exécutoire pour le Maire qui, exerce l'ensemble des missions qui lui sont reconnues comme organe exécutif sous le contrôle du Conseil Communal. Ce contrôle porte essentiellement sur l'exécution du budget communal et l'application des délibérations du conseil.

- Relations entre le Maire, les chefs de village, de quartier et de fraction

Selon l'article 61 du code des collectivités territoriales, « *le village, la fraction et le quartier sont reconnus en tant que tels par arrêté du représentant de l'Etat au niveau régional à la demande des populations après avis du Conseil Communal* ». Ces entités, dans l'article 62 sont administrées par un chef de village, de quartier ou de fraction investie par le conseil de la

communauté concernée. Ils sont révoqués sur décision motivée du représentant de l'Etat au niveau du Cercle et après avis du Conseil Communal concerné. Ces représentants investis par les populations locales, en collaboration avec le Maire, participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de développement social et économique. A la demande du Maire, ils mobilisent les administrés pour toute activité d'intérêt général. Aussi, le Maire peut-il leur confier des tâches spécifiques.

En ce qui concerne les relations structurelles externes de la commune, c'est l'ensemble des relations de la Commune avec des acteurs institutionnels, étatiques ou encore avec des acteurs du développement considérés comme des partenaires.

Relations intercommunales : Il s'agit simplement de la mise en place, par les communes intéressées, de structures de coopération avec un organe de délibération. Cet organe sera composé de représentants des Communes membres de la structure, et s'appuiera sur un secrétariat permanent. Quant aux ressources, elles sont constituées essentiellement par les cotisations des communes et éventuellement par les dotations de l'Etat malien.

Relations entre la Commune et l'Etat : Il y a deux principaux types de relations : celles dites de tutelle et celles de concertation. Assurée par l'Autorité administrative du Cercle à savoir le Préfet, la relation de tutelle est une relation définie dans le Code des Collectivités Territoriales. Elle consiste à faire respecter la légalité dans la conduite des affaires de la commune par le Conseil Communal. Quant au Sous-Préfet qui est le représentant de l'Etat dans la Commune Rurale, il porte assistance et conseils au Conseil Communal.

En ce qui concerne la relation de concertation entre la Commune et l'Etat, elle est soutenue par un dispositif technique (appui à la maîtrise d'ouvrage) et financier. Ce dispositif est piloté par trois principales structures que sont les Directions Régionales du Plan et de la Statistique (DRSP), le Centre de Conseil Communal (CCC), et la Cellule Nationale de Coordination (CCN). A ces relations, s'ajoutent celles de la Commune avec les partenaires au développement. Ce sont des relations de partenariat de la Commune avec d'autres nations. Autrement dit, il s'agit de la Coopération décentralisée qui permet aux communes d'améliorer le vécu de leurs citoyens à travers la réalisation d'infrastructures socio-économiques, d'échanges d'expériences de développement ou encore de raffermir les liens d'amitiés entre les peuples. Toutefois, la coopération décentralisée est soumise au contrôle de l'Etat selon l'article 27 de la loi 93 008 du 11 février 1993.

3.3.3 Rôles des acteurs de l'Eau

Comme suite à la politique de décentralisation, l'Etat se consacre essentiellement à ses fonctions d'élaboration des politiques générales, législatives et de régulation des différents services. Ce qui se traduit aussi par un transfert des responsabilités opérationnelles au niveau des collectivités. Dans le cadre législatif et réglementaire du secteur de l'eau au Mali, il a été adopté le 31 janvier 2002 le Code de l'Eau qui définit le cadre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans le pays. En somme, il s'agit des principes des principes de gestion, de protection et d'alimentation de l'eau potable aux niveaux national, régional et communal.

Il est ainsi explicitement écrit dans le code de l'eau

- √ **Article 2**: « L'eau est un bien relevant du domaine public. Son usage appartient à tous pourvu qu'il ne soit pas contraire à l'intérêt public. Il s'exerce dans le cadre de la solidarité entre usagers ».
- √ **Article 4** : « la protection de l'eau, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels constituent un devoir pour tous : l'Etat, les collectivités territoriales, les citoyens »,
- √ **Article 44** : « la production, le transport et la distribution d'eau potable en vue de satisfaire les besoins du public constituent un service public ».
- √ **Article 46** : « les acteurs du service public de l'eau potable sont : l'Etat, les maîtres d'ouvrage, les exploitants et la commission de régulation :
 - **L'Etat** assure la définition de la politique nationale de l'alimentation en eau potable et le développement du service public de l'eau à l'échelle du pays,
 - **les maîtres d'ouvrage** sont, soit l'Etat, soit les collectivités territoriales, selon le niveau d'intérêt de l'activité concernée et dans le respect des lois de décentralisation,
 - **des exploitants, opérateurs ou associations d'usagers** assurent, dans le cadre d'une délégation de gestion du maître d'ouvrage, la fonction de réalisation et/ou de gestion et maintenance des installations d'eau,
 - **la commission de régulation** veille à l'application de la politique tarifaire et effectue la régulation du service public de l'eau dans les centres urbains.
- √ **Article 47** : Dans le cadre de la politique de service public de l'eau, l'Etat a notamment pour missions, entre autres :
 - d'assurer la planification, le contrôle et le développement du service public de l'eau, ainsi que la coordination de l'action des différents acteurs du secteur,
 - d'assister les communes pour qu'elles puissent exercer le plus efficacement possible leurs attributions de maître d'ouvrage.

Tableau : Compétences en matière d'eau et d'assainissement

Acteurs	Compétences
État	Apporte une aide financière et prend en charge les investissements importants. Formule et applique la législation. Définit et met en application les normes relatives à la conception, à la construction et à l'utilisation des ouvrages.
Conseil municipal	Veille au bon fonctionnement des services en délégrant la responsabilité de la gestion des ouvrages selon les circonstances
Usagers	Peuvent assurer la gestion des services par le biais des associations d'usagers. Participent à la définition des conditions qui encadrent la gestion des services, Paient le service d'eau et veillent à l'utilisation rationnelle de l'eau dans des conditions hygiéniques.
Opérateurs	Prennent en charge la fourniture et la distribution de l'eau, y compris le fonctionnement et l'entretien des installations et la gestion financière du service.
Opérateurs privés	Sont chargés de la construction et de l'utilisation des infrastructures hydrauliques (études de faisabilité, construction, réparation, fourniture de pièces détachées, formation). Ils apportent un suivi managérial, technique et financier, et ont un rôle d'appui conseil.

Le conseil communal est composé de 23 conseillers répartis dans comme suit dans cinq (05) villages, et entre six partis politiques et une coalition de partis politiques :

- ~ 9 conseillers pour Kolokani ;
- ~ 1 pour Tongoye ;
- ~ 1 pour Sébécoro ;
- ~ 1 pour Torocorobougou ;
- ~ et 1 conseillers pour Métimbougou.

Pour les partis politiques, la répartition est la suivante :

- ~ 3 conseillers pour le parti ADEMA ;
- ~ RPM 3 conseillers ;
- ~ BENKADI 3 conseillers,
- ~ la coalition PARENA/US.RDA/RND a 4 conseillers ;
- ~ MPR 3 conseillers ;
- ~ URD 2 conseillers ;
- ~ et le CENID 2 conseillers.

Le bureau communal est composé du Maire et de 3 adjoints. Ils sont assistés par un secrétaire général, deux régisseurs et de deux secrétaires. Les sources de financement de la Commune sont les suivantes :

- Budget communal ;
- La dotation du fond de péréquation dit fonds ANICT ;
- Les dons et legs ; les apports de la coopération décentralisée et des partenaires au développement (ONG et Projet)

Elaboration du budget de la commune :

Avant l'élaboration du budget, les délégués des villages (2 par village) sont convoqués et consultés. Les comptes rendus des sessions sont affichés à la mairie et sont communiqués à la population à travers la radio.

Les populations sont informées après l'élaboration du budget et un débat public est organisé avant l'adoption et elles sont invitées à y assister mais le plus souvent elles ne viennent pas vers l'information.

3.3.4 Les partenaires au développement

Le diagnostic a révélé l'existence de plusieurs projets et programmes de développement dans la commune. Au niveau de la commune de Kolokani, les intervenants extérieurs qui appuient les secteurs de l'eau et de l'assainissement sont l'ONG JIGI, le Fonds Kowétien et le FODESA.

- ❖ L'ONG JIGI : elle intervient dans la commune de Kolokani depuis 2005 principalement dans les secteurs de l'eau, l'hygiène et l'assainissement. A cet effet, elle a œuvré pour le renforcement de capacités à travers le recyclage de comités d'eau, de maçons et de relais. Elle a également appuyé à la mise en place d'un dépôt de pièces de rechange et à la dotation de trois centres de production de dalles.
- ❖ Le Fonds Kowétien : son intervention couvre la période 2005-2006 et concerne la réalisation de douze puits citernes dans 12 villages de la commune.
- ❖ Le FODESA : son intervention dans la commune de Kolokani ne concerne que la réalisation d'un puits citerne à Gouezena en 2005.

Le mapping organisationnel

Le diagnostic organisationnel a révélé l'existence d'un tissu associatif assez étoffé avec la présence de nombreuses organisations communautaires de base. L'objectif de ces différentes OCB est d'impulser le développement socio-économique de la commune. Comme tout village Bamanan, il existe des structures traditionnelles telles que le « **Conseil des Anciens** » qui se réunissent dans un vestibule sacré autour du chef de village pour décider au nom de la

communauté. De plus l'esprit de solidarité chez les Bamanans fait qu'il existe dans chaque village au moins un « **ton villageois** » et une association féminine qui regroupent toutes les sensibilités par tranche d'âge ou par besoins de développement.

La commune renferme plusieurs coopératives et organisations paysannes qui évoluent dans des filières bien déterminées.

SYNTHESE DES DONNEES DU DIAGNOSTIC

Les résultats du diagnostic montrent des contraintes majeures qui se posent dans le cadre de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à la promotion de l'hygiène. Ces contraintes sont liées à l'insuffisance de l'eau potable, à la distance à parcourir et à la cherté.

Dans le cadre de l'accès à l'assainissement, la prédominance des lieux d'aisance traditionnels pose un problème d'hygiène et de santé et à cela s'ajoute le faible taux de couverture des ménages en latrine qui peut entraîner des maladies liées au péril fécal.

Le mode d'évacuation des eaux usées qui peut être un facteur de foisonnement de vecteurs responsables de maladies d'origine hydrique.

Dans la promotion de l'hygiène le faible pourcentage de personnes qui se lavent les mains avec du savon avant de manger ou au sortir des toilettes, surtout chez les moins de 15 ans.

CONCLUSION/RECOMMANDATIONS

Le développement local suppose à la fois l'existence d'un système éducatif, sanitaire, un accès facile à l'eau potable, et à un cadre de vie sain. Ainsi pour la promotion d'un développement local durable en matière d'eau et d'assainissement, les axes prioritaires sont les suivantes :

- ❖ l'amélioration de l'accès à l'eau,
- ❖ l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène,
- ❖ la promotion de la gouvernance.

Ces différentes orientations sont loin d'être indépendantes les unes des autres. Leur mise en œuvre permettra un développement intégré, comme le stipule d'ailleurs l'objectif N° 7 des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement). Par rapport à cet aspect, il est souligné « qu'en l'absence d'installations sanitaires et d'hygiène, l'eau potable est beaucoup moins utile à la santé ».

4.1 Amélioration de l'accès à l'eau

✎ Principes d'action

L'eau, qu'elle soit d'usage domestique, agricole ou autre, constitue pour la localité une contrainte majeure. La problématique de l'eau occupe une place de choix dans l'amélioration des conditions de vie des populations. L'insuffisance des forages et des bornes fontaines demeure un l'un des facteurs limitant pour les travaux domestiques et autres activités liées à l'eau. C'est pourquoi un ensemble d'actions a été préconisé ; il s'agit principalement :

✎ Actions à mener

- ~ Réalisation de forages ;
- ~ Réhabiliter de forages et des puits avec un système d'exhaure adéquat ;
- ~ Réaliser une Adduction d'Eau Sommaire ;
- ~ Et enfin former et de renforcer les capacités des membres des comités de gestion des points d'eau de la commune.

4.2 Amélioration de l'assainissement et de l'hygiène

🗑️ Principes d'action

L'existence d'un nombre important de ménages qui ne disposent pas de latrines conjuguée à l'utilisation de latrines non-conformes aux normes de construction et de salubrité, font que le niveau de latrination est assez faible. Il est nécessaire d'améliorer la qualité des latrines afin de promouvoir un environnement salubre. Il est aussi nécessaire de favoriser une bonne pratique de l'hygiène au niveau des populations.

🗑️ Actions à mener

Les principales actions répertoriées sont les suivantes :

- ≈ la construction de centres de production de dalles ;
- ≈ la réalisation de latrines familiales de démonstration ;
- ≈ et la réalisation de dépôts de transit des ordures ménagères et d'un dépôt final.

4.3 La promotion de la gouvernance

🗑️ Principes d'action

Les mécanismes de bonne gouvernance au niveau des structures communautaires de gestion doivent être basés sur la fonctionnalité des organes, leur renouvellement et la fréquence des réunions. Ces mécanismes sont un indicateur de la transparence de la gestion surtout financière de ces comités. De plus, la logique de bonne gouvernance implique le renforcement des capacités des structures communautaires.

🗑️ Actions à mener

- ~ Les autorités communales doivent mettre un système d'information et de communication susceptible de toucher la plus grande partie de la population. Le contenu de ce système doit être axé sur les activités de la Commune et le rôle et les responsabilités de chaque acteur de la décentralisation.
- ~ Le renforcement des capacités du Conseil Communal en matière de gestion des compétences transférées surtout celles liées à l'eau et l'assainissement.



ASSAINISSEMENT									
N°	Villages	Nombre de ménages	Types de latrines				Total latrines	Nombre ménages sans latrines	Taux de latrinisation
			Traditionnel	Cimentée	Dalle	VIP			
1	BANDIOUGOULA	42	15	0	3	0	18	24	7,14
2	BELENIKO	25	0	0	0	0	0	25	-
3	DANKOROLA	34	30	0	7	0	37	-3	20,59
4	DIANDIOLA	76	28	0	2	0	30	46	2,63
5	DOSSERIBOUGOU	15	7	0	0	0	7	8	-
6	FALIBOUGOU	23	31	0	4	0	35	-12	17,39
7	GOUAKOULOU	36	32	0	10	0	42	-6	27,78
8	GOUEZENA	63	64	0	0	0	64	-1	-
9	KONKA	61	50	0	0	0	50	11	-
10	KOLOKANI PEUL	61	3	0	0	0	3	58	-
11	KORIKABOUGOU	73	27	0	0	0	27	46	-
12	KOULIKORONI	34	15	0	8	0	23	11	23,53
13	KOUMI	154	44	0	16	0	60	94	10,39
14	M PELLA	51	13	0	7	0	20	31	13,73
15	MINTIMBOUGOU	64	55	0	5	0	60	4	7,81
16	NGOLOBOUGOU	16	16	0	0	0	16	0	-
17	NIAMABOUGOU	38	11	0	8	0	19	19	21,05
18	SEBECORO GUENZANO	21	25	0	8	0	33	-12	38,10
19	SOMO	10	5	0	5	0	10	0	50,00
20	TAO-TOMO	33	22	0	8	0	30	3	24,24
21	TIECOURALA	8	17	0	6	0	23	-15	75,00
22	TIEMBOUGOU	92	54	0	0	0	54	38	-
23	TIENEGBOUGOU	38	18	0	9	0	27	11	23,68
24	TONGOYE	52	42	0	8	0	50	2	15,38
25	TOROKOROBOUGOU EST	34	10	0	8	0	18	16	23,53
26	TOROKOROBOUGOU OUEST	38	10	0	8	0	18	20	21,05
27	TOROKORONI	34	14	0	6	0	20	14	17,65
28	ZAMBOUGOU	23	20	0	0	0	20	3	-
29	ZIRAKOROBOUGOU	7	12	0	6	0	18	-11	85,71
Totaux		1256	690	0	142	0	777	378	11,31

NB : Lors de la programmation, l'assistance n'était pas en mesure de nous fournir des données fiables sur Kolokani, Boidingue, Boro, Bougoucorola, Diakoni, Dono, Tietiguila, Néguebabougou, Nérékoro, Ngabacoro, N'Galafouga, Sanable, Sido, Somba, Wolodo et Zorocora.

N°	VILLAGES	Pop 2003	Pop 2007	Pop 2015	Points d'eau						Total points d'eau 2007	Points d'eau potable 2007	Besoins Points d'eau en 2015
					PT	PTA	PGD	Puits citerne	F	BF			
1	BANDIOUGOULA	616	654	741	20	2	1	1	-	-	24	2	4
2	BELENIKO	444	471	552	-	-	-	1	1	-	2	2	1
3	BOIDINGUE	120	127	149	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	0
4	BORO	494	524	614	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	2
5	BOUGOUCOROLA	318	338	395	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	1
6	DANKOROLA	422	448	525	14 dt 6 NF	-	2		1NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	1
7	DIAKONI	146	155	182	X	X	X	X	X	-	#VALEUR!	#VALEUR!	0
8	DIANDIOLA	1020	1083	1 268	4 dt 2nf	-	-		2 dt 1NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	3
9	DONO	659	699	820	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	2
10	DOSSERIBOUGOU	449	477	558	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	1
11	FALIBOUGOU	428	454	532	18 dt 17 NF	1NF	-	-	1NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	1
12	GOUAKOULOU	480	509	597	19 NF	2 dt 1NF	-	-	1NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	1
13	GOUENZENA	835	886	1 038	12 dt 8 NF	1NF	-	-	4 dt 3NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	3
14	KONKA	635	674	790	41 dt 20 NF	-	-	1	-	-	#VALEUR!	1	2
15	KOLOKANI	11518	12225	14 323							-	-	36
16	KOLOKANI PEUL	41	44	51	-	-	-	-	1NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	0
17	KORIKABOUGOU	514	546	639	9NF	-	1	1	2 dt 1NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	2
18	KOULIKORONI	296	314	368	6 dt 1NF	-	-	-	2NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	1
19	KOUMI	2612	2772	3 248	72	2	-	-	7NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	8
20	M PELLA	651	691	810	37NF	-	5NF	1	2NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	2
21	MINTIMBOUGOU	841	893	1 046	11 dt 10NF	-	1	1	-	-	#VALEUR!	2	3
22	NEGUEBABOUGOU	367	390	456							1	1	1

								1					
23	NEREKORO	1635	1735	2 033	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	5
24	NGABACORO	828	879	1 030	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	3
25	N'GALAFUGA	607	644	755	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	2
26	NGOLOBOUGOU	604	641	751	8 dt 7NF	-	-	1	-	-	#VALEUR!	1	2
27	NIAMABOUGOU	644	684	801	12 dt 10NF	-	1	1	2NF		#VALEUR!	#VALEUR!	2
28	OULODO	562	596	699	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	2
29	SANAMBLE	373	396	464	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	1
30	SEBECORO-GUENZANO	252	267	313	11NF	2NF	-	-	1	-	#VALEUR!	1	1
31	SIDO	173	184	215	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	1
32	SOMBA	424	450	527	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	1
33	SOMO	109	116	136	3NF	1	-		2NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	0
34	TAO-TOMO	874	928	1 087	15 dt 3NF	-	1	-	5 dt 3NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	3
35	TIECOURALA	234	248	291	13NF	-	-	-	1NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	1
36	TIEMBOUGOU	1132	1201	1 408	40NF	1NF	-	-	2NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	4
37	TIENEGUEBOUGOU	722	766	898	9 dt 6NF	1NF	-	-	-	-	#VALEUR!	-	2
38	TIETIGUILA	669	710	832	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	2
39	TONGOYE	710	754	883	38NF	2NF	5NF	-	2NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	2
40	TOROKOROBOUGOU EST	439	466	546	27 dt 4NF	1	1	1	1NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	1
41	TOROKOROBOUGOU OUEST	466	495	579	4NF	-	-	1	-	-	#VALEUR!	1	1
42	TOROKORONI	567	602	705	10	1	-	-	1	-	12	1	2
43	ZAMBOUGOU	587	623	730	11NF	-	1NF	-	1NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	2
44	ZIRAKOROBOUGOU	314	333	390	7 NF	1	-	-	2 dt 1NF	-	#VALEUR!	#VALEUR!	1
45	ZOROKORA	594	630	739	X	X	X	X	X	X	#VALEUR!	#VALEUR!	2

TOTAUX	37 425	39 722	46 515	102	8	8		3	-	#VALEUR!	#VALEUR!	118
---------------	---------------	---------------	---------------	------------	----------	----------	--	----------	----------	-----------------	-----------------	------------

NB: Source données population 2003: Direction Nationale de l'Hydraulique et ARP DEVELOPPEMENT DECEMBRE 2003

Programmation des actions de 2007 à 2015

Thèmes	Actions	Indicateurs	Localisation	Horizon temporel									Coût total	Participation partenaires	Contrepartie totale (15%)	Contrepartie commune	Contrepartie populations	
				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015						
EAU	Réalisation de forages	25	Koumi (8), Tiembougou(3), Diandiola(2), Tongoye(2), Zambougou(2), Gouakoulou, Falibougou, Dankorola, Ziracorobougou, Koulikoroni, Tiécourala, Tao- tomo											150 000 000	127 500 000	22 500 000	15 750 000	6 750 000
	Réhabilitation de forages	36	Dancorola(1), Diandiola(1), Falibougou(1), Gouakoulou(1), Gouenzana(3), Kolokani(5), Kolokani peulh(2), Korikabougou(1), Koulikoroni(2), M'pella(2), Niamabougou(2), Somo(2), Tao- tomo(3), Tiécourala(1), Tiembougou(2), Tiénéguébougou(3), Tongoye(2), Torocorobougou(1), Zambougou(1), Ziracorobougou(1)											108 000 000	91 800 000	16 200 000	14 580 000	1 620 000
	A.E.S(adduction d'eau sommaire)	1	Kolokani		1										100 000 000	85 000 000	15 000 000	13 500 000
ASSAINISSEMENT	Construction de centres de production de dalles	2	Nérécoro, Diandiola		2									600 000	510 000	90 000	81 000	9 000
	Latrines de démonstration	100	Nérécoro, Diandiola		100									3 000 000	2 550 000	450 000	405 000	45 000
	Aménagement de 10 dépôts de transit d'ordures et un dépôt final	11	Kolokani		11									-	-	-	-	-

RENFORCEMENT DES CAPACITES	I.E.C (relais, comités, chef de famille), Emissions radio: réalisation, utilisation et entretien des latrines	96	Commune		12	12	12	12	12	12	12	12	2 880 000	2 448 000	432 000	388 800	43 200
	Visites à domicile: Idem	Forfait	Commune		x	x	x	x	x	x	x	x	-	-	-	-	-
	Organiser des débats: Idem	Forfait	Commune		x	x	x	x	x	x	x	x	-	-	-	-	-
	Suivi-évaluation des activités d'I.E.C	Forfait	Commune		x	x	x	x	x	x	x	x	-	-	-	-	-
	Formation des élus: stratégies de mobilisation des ressources	2	Commune		1			1					1 000 000	850 000	150 000	135 000	
	Formation des élus: transfères de compétences et maîtrise d'ouvrages	2	Commune		1			1					1 000 000	850 000	150 000	135 000	
ACTIONS CITOYENNES	Emissions radio: droits et devoirs du citoyen	96	Commune		12	12	12	12	12	12	12	2 880 000	2 448 000	432 000	388 800		
TOTAUX													369 360 000	313 956 000	55 404 000	45 363 600	9 967 200

CLASSIFICATION CONTRAINTES SELON ACCES A L'EAU	
Contraintes fortes : Koumi, Tiembougou, Diandiola, Tongoye, Zambougou, Gouakoulou, Falibougou, Dankorola, Ziracorobougou, Koulikoroni, Tiécourala,	
Contraintes moyennes : Dancorola, Diandiola, Falibougou, Gouakoulou, Gouenzana, Kolokani, Kolokani peulh, Korikabougou, Koulikoroni, M'pella, Niamabougou	
Contraintes faibles : Tao-tomo, Somo, Tao-tomo, Tiécourala, Tiembougou, Tiénéguébougou, Tongoye, Torocorobougou, Zambougou, Ziracorobougou.	

